



CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 13/06/2023

DELIBERATION
n° CEVE 2023 - 32

relative à l'élection du vice-président du conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Toulouse Capitole

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 9 des statuts annexés,

Vu la candidature de Mme Chantal SOULE-DUPUY,

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin, en date du 13 juin 2023, faisant état des résultats suivants :

- Mme Chantal SOULE-DUPUY : 27 suffrages exprimés
- 8 Bulletins blancs ou nuls

Considérant qu'en application du I. de l'article 9 susvisé des statuts de l'Université Toulouse Capitole, le conseil des études et de la vie étudiante élit parmi ses membres élus un vice-président, à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Mme Chantal SOULE-DUPUY est élue vice-présidente du conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Toulouse Capitole.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'université Toulouse Capitole, et transmise à la rectrice de la région académique Occitanie.

Le président,

Hugues KENFACK